Georges Daniel Véronique

LANGUE FRANÇAISE ET CRÉOLISATION

Cet article s'intéresse tout d'abord à l'émergence des langues créoles, dont les premières attestations remontent au XVII^e siècle, dans les colonies du royaume de France. Je tente de préciser les déterminants du procès de créolisation linguistique qui permet cette émergence dans des contextes coloniaux où sont mises en présence des variétés de la langue française, d'autres langues d'oïl, des langues africaines, et également la langue malgache dans les colonies de l'océan Indien. Les langues créoles françaises adviennent en moyenne quelque soixante-dix ans après l'importation des premiers esclaves, et l'asymétrie sociale qui s'instaure dès lors entre ces langues et le français accompagnera l'évolution des sociétés créoles. Des relations de domination, de minoration, mais aussi de revendication se nouent au long des siècles entre la langue française et les créoles. Cette coexistence linguistique antagonique façonne les sociétés créolophones tout autant qu'elle en révèle les contradictions. De nos jours, les créoles français jouissent d'un statut de langue co-officielle dans certaines formations sociales. Grâce à la mondialisation, ils sont parlés au sein de nombreuses régions du monde, au-delà de leur territoire d'origine. La diaspora créolophone ainsi constituée participe à sa manière de la francophonie.

La dénomination savante *criolle*, empruntée à l'espagnol *criollo* et au portugais *crioulo*, ainsi que sa variante populaire *créole* sont usitées dans la langue française dès le XVII^e siècle. Ces termes servent d'abord à désigner les personnes nées dans les colonies. Le dénominatif *créole* apparaîtra plus tardivement dans les realia dénommant des objets et pratiques propres aux colonies, dont les langues qui y sont parlées. Selon Jean-Luc Bonniol, le verbe *créoliser*, et surtout son participe *créolisé*,

sont attestés en français dans les années 1840[1]. La nominalisation *créolisation* généralisée par l'anthropologue Armand de Quatrefages émerge à la Société d'anthropologie de Paris en 1884, dans des échanges sur la modification des mœurs et des races lors de la transplantation coloniale et du métissage qu'elle produit[2]. À la même période, d'autres sociétaires (Hovelacque, Adam et Vinson) débattent des langues créoles.

Créole et créolisation, termes et notions nés pour dire la réalité coloniale, prospèrent dans les sciences humaines aux XIXe et XXe siècles. La linguistique de la fin du XIXe siècle s'empare des créoles dans le cadre de ses débats sur l'hybridation et la mixité linguistiques. Comme le montre Bonniol, c'est l'emploi du mot « créolisation » dans les travaux de langue anglaise qui promouvra l'emploi de ce terme et de cette notion en anthropologie[3]. Dans le cours du XXe siècle, le terme de créolisation est employé également pour décrire des faits d'acculturation et de métissage culturel. Dans ce texte, je m'en tiendrai exclusivement à l'usage de ce terme pour désigner l'émergence et l'évolution des langues créoles lors de l'expansion coloniale européenne, en ignorant délibérément toute référence à l'emploi de cette notion en anthropologie et dans la pensée d'Édouard Glissant. Chez ce dernier, la créolisation est une notion féconde qui renvoie à une perpétuelle réinvention du monde, au divers et à l'inédit. J'écarterai aussi sans trembler l'expression puriste « créolisation de la langue française », utilisée à mauvais escient, et de façon péjorative, pour désigner toute atteinte supposée à la langue française, y compris sur le plan orthographique.

Dialectes d'oïl et variétés de français dans le premier empire colonial

En dépit de l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui en 1539 promeut le « langaige maternel françois » en matière de police et de justice dans le royaume, et de l'institution de la langue française aux XVIe et XVIIe siècles, le royaume de France présente une grande diversité linguistique au moment où débute son expansion coloniale. Quatre habitants sur cinq ne maîtrisent pas la variété « de la cour et des bons auteurs », qui devient au XVIIe siècle la variété instituée de la langue française.

À l'instar d'autres puissances européennes, le royaume de France se lance dans une entreprise coloniale à la suite de la découverte du Canada

1. « Les théories "anglo-saxonnes" de la créolisation culturelle », *Archipélies*, n° 3-4, 2012, p. 32.
2. Cf. Jean Benoist, « La créolisation : locale ou mondiale ? », *ibid.*, p. 19-30.
3. « Les théories "anglo-saxonnes" de la créolisation culturelle », art. cité, p. 34.

par Jacques Cartier, en 1534. Cette expansion s'explique par des raisons politiques et économiques mais aussi démographiques : la France est alors le pays le plus peuplé d'Europe et une misère endémique favorise l'émigration. Au début du XVII^e siècle, la Nouvelle-France est un vaste territoire qui s'étend graduellement de l'actuel Québec à la Louisiane en passant par l'Acadie ; la ville de Québec est fondée en 1608. À partir de Saint-Christophe dans la Caraïbe (1627), des territoires antillais sont également acquis (Martinique et Guadeloupe en 1635, Sainte-Lucie en 1640, etc.). Des colonies sont fondées en Amérique du Sud (Guyane en 1643) et dans l'océan Indien (Bourbon en 1640, notamment) et des comptoirs ouverts à Saint-Louis du Sénégal (1659) et en Inde (Surate en 1668). Cet essaimage de comptoirs, de colonies de peuplement et de colonies d'exploitation à partir du XVII^e jette les bases du premier empire colonial français et assure la diffusion de variétés dialectales d'oïl et de variétés de la langue française au-delà de leur aire d'origine, en Amérique du Nord, dans la Caraïbe et dans l'océan Indien.

Les colons qui peuplent la Nouvelle-France, les Antilles françaises et les archipels de l'océan Indien proviennent des mêmes régions de France où les langues d'oïl sont parlées. « En gros, un tiers de colons d'origine normande, un tiers de colons originaires de l'Île-de-France et des régions avoisinantes, et un tiers provenant du Sud-Ouest du domaine d'oïl, le Poitou, l'Anjou, etc. », indique Chantal Bouchard[4]. D'après Robert Chaudenson, « tous parlent […] des idiomes, plus ou moins francisés et marqués par des régionalismes ou des dialectalismes dans lesquels l'influence des parlers d'oïl est […] déterminante[5] ». Donc, si la langue administrative des colonies est « la langue française cultivée », les colons, propriétaires d'esclaves, usent, eux, de variétés dialectales et populaires du français, voire d'autres variétés de langues d'oïl.

Le procès de développement des langues créoles dans les colonies d'exploitation esclavagistes résulte principalement de la mise en contact de ces variétés dialectales d'oïl, dont les français de l'Île-de-France, et des langues parlées par les esclaves. Il n'est pas exclu de penser que le français dominant dans les colonies à cette période est une koinè nouvelle, marquée par de nombreux régionalismes.

---

4. *La Langue et le Nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides, 1998, p. 42.

5. « Variation, koïnèisation, créolisation : français d'Amérique et créoles », *in* Patrice Brasseur (dir.), *Français d'Amérique : variation, créolisation, normalisation*, Avignon, Université d'Avignon-CECAV, 1998, p. 169.

L'émergence des créoles

Il est vraisemblable qu'une langue de truchement se soit développée dès les premiers contacts entre Européens et Amérindiens dans la Caraïbe, avant même l'arrivée des esclaves africains. Lambert-Félix Prudent postule un rapport de continuité entre le « baragouin des sauvages », tel qu'il est rapporté par Chevillard en 1659 – « *moy voulé Chrétienne bonne pour le grand capitou, le Dieu des Chrétiens* » – et le « jargon des nègres » que cite Pelleprat en 1655 – « *Seigneur, toy bien sçave que mon frère luy point mentir, point luy iurer ; point dérober, point aller luy à femme d'autre, point luy méchant, pourquoi toy le voulé faire mourir ?* »[6]. Entre ces premières attestations et une « Passion en langage nègre » datée approximativement de 1740 – dont voici un bref extrait : « *Dans tems la, comme jour pâque té proche, tous peres jouifs la ïo tous faire complot pour quiember jesi ; mais ïo té bin barassé ïo té dire, comment nous va faire ?* » –, la langue créole de la Caraïbe s'est formée. C'est ce qu'attestent la postposition du déterminant *la* et la marque de pluralité *ïo* dans *tous peres jouifs la ïo* dans l'extrait précédent ; cette structure du groupe nominal est identique à celle du créole haïtien contemporain.

L'émergence des langues créoles françaises dans les colonies antillaises, en Guyane, en Louisiane et dans l'océan Indien est indissolublement liée à l'esclavage. Environ quatre millions d'Africains et de Malgaches sont déportés vers les colonies françaises entre le XVII^e^ et le XIX^e^ siècle. L'esclavage y est régi à partir de 1685 par un édit royal (le Code noir), révisé à diverses reprises. Ce texte juridique, qui fixe les droits et devoirs du propriétaire d'esclaves, le régime de punition de ces derniers, etc., instaure l'obligation de les christianiser. Cela se fera en « langage nègre », ce qui joue en faveur de l'avènement des langues créoles.

« Habitations », plantations et développement des créoles

Le point de rupture entre les « français approchés » des esclaves et les variétés de français parlées dans les colonies est délicat à établir. Il est assurément lié à l'expansion démographique des entreprises coloniales et tout particulièrement au développement du régime de la plantation

6. *Pratiques martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*, thèse de sciences du langage, Université de Haute-Normandie, 1993.

dans ces territoires. L'afflux important d'esclaves y modifie la dynamique sociale et crée les conditions d'émergence des créoles. Ainsi, Saint-Domingue (Haïti à partir de 1804) compte, quinze ans après la fondation de la colonie en 1670, 2 102 esclaves noirs pour 4 400 Blancs. Au cœur des « habitations » coloniales, la population « blanche » et la population des esclaves partagent les mêmes conditions de vie. La population d'esclaves est « exposée » aux parlers dont usent les colons. Il existe certainement une forte variation dialectale dans les habitations entre les parlers des maîtres et les « français approchés » des esclaves, qui n'ont pas encore perdu l'usage de leurs langues d'origine.

Vingt-huit ans plus tard, en 1713, le système de la plantation ayant été instauré dans la colonie, la population noire de Saint-Domingue a été multipliée par dix et s'élève à 24 146 esclaves pour 5 509 Blancs. L'importation massive de nouveaux esclaves (esclaves bossales) entraîne des ruptures dans le circuit des échanges linguistiques entre maîtres et esclaves. À Saint-Domingue, la population servile ne cessera de croître tout au long du XVIII^e siècle, pour atteindre 462 000 personnes à la veille de la Révolution française ; la population blanche est alors composée de 30 801 personnes, à laquelle s'ajoutent 24 843 libres, de toutes complexions. La croissance de la population servile suit une courbe identique dans toutes les colonies ; seuls le rythme et l'importance de l'expansion de la main-d'œuvre servile varient d'une colonie à l'autre. Ainsi, les esclaves – esclaves « bossales » et esclaves « créoles », nés aux îles – dépassent les « Blancs » en nombre dix ans après l'établissement de la colonie de l'Isle de France (Maurice), alors que ce processus prend cinquante ans à Bourbon (La Réunion). L'accroissement exponentiel de la population d'esclaves est le facteur déterminant de la créolisation, associé à la violence et la domination esclavagistes, ainsi qu'au développement d'une contre-culture des opprimés.

LANGUE FRANÇAISE, CRÉOLISATION ET CRÉOLES FRANÇAIS

Environ 90 % du vocabulaire des langues créoles françaises est issu d'un fonds lexical « français ». D'après Chaudenson, les vocables d'origine française des créoles se répartissent en trois grandes catégories (les exemples proviennent du créole réunionnais) : a) des variantes de termes français (*zanpi*, « attache d'hameçon », à partir de « empile », sens identique) ; b) des termes issus des parlers dialectaux français et des usages anciens conservés (*plantage*, « culture ») ; c) des néologismes

créoles, souvent par dérivation propre à partir de lexèmes français (*mayé*, « entremêler », à partir de « mailler », faire des boucles pour tisser ; qui produit *mayaz*, « entremêlement »). À ces termes s'ajoutent ceux issus du français maritime comme *dalot*, en créole mauricien, pour « gouttière », ou *rale*, créole haïtien, pour « haler »[7].

En matière grammaticale, de nombreuses survivances des dialectes d'oïl et des variétés de français sont attestés dans les différents états des créoles français, ainsi que des innovations dues à l'influence des langues parlées par les esclaves, ou à des développements autonomes. De nombreux auteurs ont relevé des identités grammaticales entre les variétés linguistiques dont usaient les colons et les créoles : les marqueurs aspecto-temporels préverbaux comme *té*, *ap* (*é*), *va* proviennent des périphrases temporelles françaises *était à*, *être après*, *aller/vais à* ; les déterminants nominaux du créole haïtien, *yon* (un), *la* (défini) et *sa* (ça) et la conjonction *ke* (que) sont également issus de la langue française. Pourtant, la postposition du déterminant *la* (défini), l'invention d'une marque de pluralité (*yo* postposé au nom ou *bann* préposé au nom dans les créoles de l'océan Indien) et d'autres traits grammaticaux encore témoignent également de l'influence des langues des esclaves dans les créoles français.

Il est impropre d'énoncer que le développement des créoles français résulte de la créolisation de la langue française et des variétés dialectales d'oïl parlées par les colons. Certes, ces langues ont fortement contribué tant sur le plan lexical que grammatical aux langues créoles émergentes, mais il en est de même pour les langues parlées par les esclaves. Des convergences entre langues en contact ont favorisé des hybridations, et des développements propres se sont produits par ailleurs.

Rapports conflictuels avec la langue française

De leur émergence au sein des habitations et des plantations à leur emploi dans les sociétés esclavagistes et post-esclavagistes, les langues créoles ont été cantonnées dans un rôle ancillaire. Selon Prudent, l'histoire des langues créoles est un long processus de minoration, dont le mécanisme essentiel est la « machinerie diglossique »[8]. En effet, la séparation entre

7. *Les Créoles français*, Paris, Nathan, 1979.

8. « Les processus de la minoration linguistique : un coup d'œil à la situation antillaise et à la créolistique », *La Pensée*, n° 209, 1980, p. 68-84.

les créoles et la langue française est pensée en termes de diglossie, où le français est érigé en langue du prestige social et le créole assigné au statut de variété basse dans les sociétés créoles.

Dans le seul outre-mer français, dès les années 1970, cette vision a suscité la critique des intellectuels, et une volonté d'outiller les langues créoles s'est fait jour. Aux Antilles, cette activité militante est à porter essentiellement au crédit du Groupe d'études et de recherches en espace créolophone, qui a promu des graphies et une charte culturelle. En 1977, Axel Gauvin esquisse un programme pour un bilinguisme créole-français à La Réunion[9], travail qu'il a poursuivi avec la création de « Lofis la lang kréol la Rényon » en 2006.

Depuis le début du XXIe siècle, la situation sociolinguistique à La Réunion, comme aux Antilles d'ailleurs, a évolué de telle sorte que « le français s'est progressivement immiscé dans les foyers et même dans certaines conversations de travail ; le créole quant à lui s'est largement répandu à l'école, dans la presse orale et écrite, sur des panneaux publicitaires[10] ». Ces mélanges s'accompagnent d'une régression des usages de la langue créole dans les foyers de La Réunion et de la Martinique.

À l'opposition radicale diglossique entre le français et le créole dans les départements et régions d'outre-mer, et dans d'autres territoires créolophones, se sont substitués des continuums de pratiques langagières mixtes, divergents selon les territoires. Dans lesdits DROM, les rapports entre le français et les langues créoles ont évolué vers une domination renforcée du premier, assortie d'une réelle survie des secondes. De la République d'Haïti, où le créole demeure dominant, à la République des Seychelles et à celle de Maurice, où créole et français s'opposent habituellement, on constate la présence grandissante de l'anglais. Dans bien des territoires, des républiques créolophones (Haïti, Maurice, Seychelles) aux DROM, les langues créoles se sont grammatisées et disposent dorénavant de graphies normalisées, de manuels de grammaire et de dictionnaires, parfois rédigés en langue créole.

9. *Du créole opprimé au créole libéré*, Paris, L'Harmattan, 1977, p. 80 et suiv.

10. Logambal Souprayen-Cavery, « Contacts de langues à La Réunion : un voyage à travers la traduction français/créole », *in* Lambert-Félix Prudent, Frédéric Tupin et Sylvie Wharton (dir.), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Berne, Peter Lang, 2005, p. 99-100.

Les créoles français dans le monde et la francophonie

Au sein de leur territoire d'origine dans la Caraïbe (Commonwealth de Dominique, République d'Haïti, Sainte-Lucie, départements français de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique), dans l'océan Indien (Républiques de Maurice et des Seychelles, département français de La Réunion) et aux États-Unis (Louisiane), ou au sein de nouveaux territoires comme l'Australie, le Canada, la France hexagonale et les grandes métropoles américaines, environ quinze millions de personnes parlent un créole français. Plus de six millions d'entre elles, à Haïti, ne parlent que créole. Par le fait des mouvements migratoires, les langues créoles françaises des DROM ont essaimé dans d'autres régions françaises, en Île-de-France notamment. On peut estimer à un peu plus de deux millions de locuteurs la population de créolophones de nationalité française. Il faut y ajouter les migrants créolophones haïtiens, mauriciens, seychellois, etc., qui ont transporté leurs propres créoles dans les aires créolophones françaises voisines de leurs terres d'origine, et en France continentale.

Dans le cadre de la République française, les langues créoles participent au débat national sur les langues régionales, notamment en ce qui concerne leur intégration à l'école primaire ou secondaire. Leur devenir est également lié aux autres langues de l'outre-mer français et à la politique linguistique de la République pour son outre-mer telle qu'elle a été définie par la déclaration de Cayenne de 2011.

Les territoires « créoles » de la Caraïbe et de l'océan Indien se situent dans des zones géopolitiques sensibles. Ces terres créolophones et également francophones occupent une place stratégique importante dans ces zones où la langue anglaise est dominante. De nombreux pays créoles indépendants sont membres de l'Organisation internationale de la francophonie[11] et constituent, comme la diaspora créole, des vecteurs importants de diffusion du français.

*

La créolisation comme procès d'émergence des langues créoles françaises est une conséquence indirecte de la diffusion des variétés

11. Voir, *infra*, Fabrice Hourquebie, « Langue française, Francophonie politique et diplomatie », p. 89-98.

d'oïl et de français à travers les continents lors de l'expansion coloniale du royaume de France. L'examen de ces langues dans leur relation aux variétés d'oïl et de français est riche d'enseignements pour l'étude philologique et linguistique de la langue française. Les créoles ont longtemps été dominés par le français dans les espaces où ces deux langues coexistent. Dorénavant, ces relations anciennement diglossiques prennent des formes distinctes selon les formations sociales concernées.

Les territoires créolophones, marqués par l'esclavage et par le conflit linguistique, ont fortement contribué au rayonnement des lettres françaises dans le monde, de l'Haïtien Depestre aux Antillais Glissant, Chamoiseau et Confiant et aux Mauriciens Le Clézio et Ananda Devi. Avec eux, les quinze millions de locuteurs de langues créoles françaises sont également *de facto* des soutiens de la francophonie.

RÉSUMÉ

L'expansion coloniale du royaume de France, qui débute au XVI^e siècle, assure la diffusion des parlers d'oïl du Nord-Ouest et de l'Ouest de l'Hexagone, des dialectes de l'Île-de-France et de la langue française en Nouvelle-France, dans la Caraïbe et dans l'océan Indien. Dans les colonies d'exploitation tropicales, l'exposition des populations d'esclaves plurilingues aux variétés linguistiques en usage chez les colons a favorisé l'émergence des langues créoles. Des rapports de domination et de minoration se sont instaurés entre le français et les créoles dans les territoires créolophones. Au XXI^e siècle, les quinze millions de locuteurs de créoles français de par le monde constituent un atout pour la francophonie.